

MANDAT DE PARTICIPATION

Imaginez la Maison de la tranquillité publique

POURQUOI LA VILLE ENGAGE CETTE DÉMARCHE ?

La Maison de la tranquillité publique est un des projets phares de la municipalité. Installée prochainement au rez-de-chaussée de l'ex Manufacture des Tabacs - 11 Bd de Stalingrad - elle vise à regrouper sur un même lieu toute l'information relative aux questions de sécurité et de tranquillité publique sur le territoire nantais. La Ville de Nantes s'engage à apporter aux différentes sollicitations un suivi individualisé et une réponse systématique. Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 18h, la Maison de la tranquillité publique, c'est :

- un guichet unique pour l'accueil, l'information et l'orientation des usagers (réception des demandes)
- un accueil téléphonique « Allô tranquillité publique »
- un site internet dédié
- un lieu de ressources et d'informations (permanences, expos, rencontres thématiques)

- un espace dédié à la relation entre habitants et partenaires pour y tenir des permanences dans un cadre neutre ou organiser des réunions publiques. Pour consolider ce projet, déjà bien engagé, la Ville de Nantes souhaite associer les futurs usagers de la Maison de la tranquillité publique afin d'enrichir ce service en partant du parcours et de l'expérience des citoyens.

LE MANDAT DE PARTICIPATION

Dans le cadre de cet atelier, vous serez amenés à débattre autour des questions suivantes :

- Comment ce nouveau service facilitera les démarches de tranquillité publique ?
- Que pourra-t-on faire à la Maison de la tranquillité publique ?
- Quelle pourrait être la place de chacun (Nantais, services de la Ville, partenaires associatifs et institutionnels) dans ce futur équipement ?

LES MODALITÉS ET ÉTAPES DE LA DÉMARCHÉ

Composition de l'atelier

La démarche cherchera à entendre une diversité de points de vue. Les habitants de Nantes seront associés dans un souci de mixité et de parité.

Modalités de travail et calendrier de l'atelier

L'atelier se déroulera en deux temps :

- trois journées du 19 au 21 avril pour aller à la rencontre des usagers, des agents, des partenaires et des citoyens dans les quartiers ;
- un atelier co-créatif le mercredi 11 mai pour croiser les regards et imaginer ensemble les usages quotidiens.

Pour accompagner la Ville dans l'animation de cette démarche, l'agence créative Design Territoire Alternatives a été choisie pour son savoir-faire et sa neutralité.

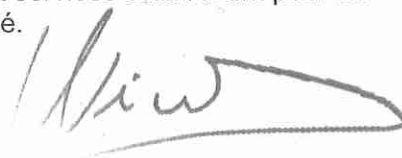
ET APRÈS, À QUOI VA SERVIR VOTRE CONTRIBUTION ?

L'ensemble des réflexions, échanges et propositions prendra la forme d'un avis citoyen qui sera présenté aux élus en juin 2016.

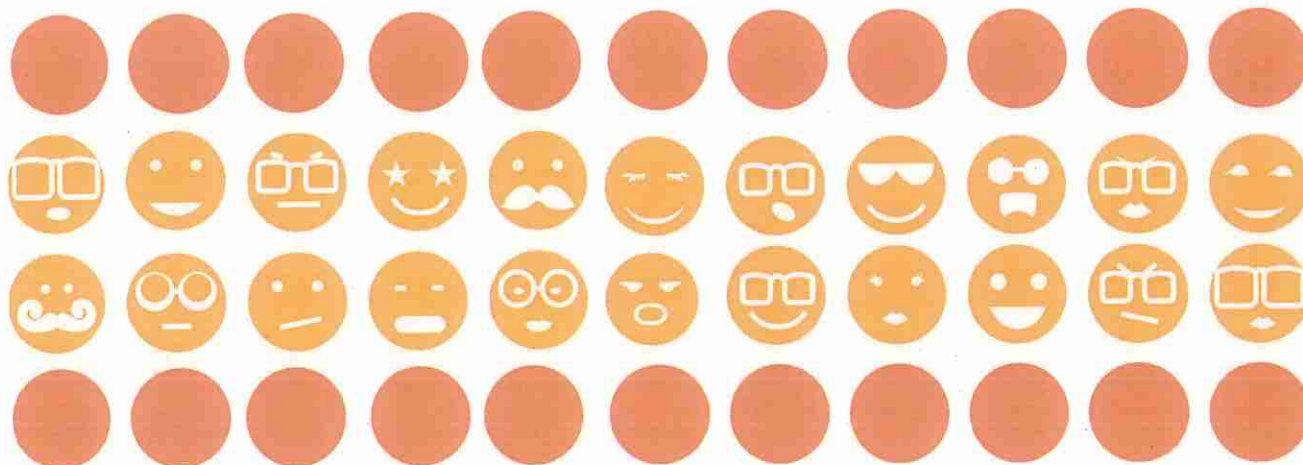
À la suite de ce travail, la Ville de Nantes s'engage à instruire les propositions (études de faisabilité par les services concernés) et à apporter une réponse aux participants dans laquelle elle précisera ce qu'elle compte faire et les raisons pour lesquelles elle ne retient pas telle(s) proposition(s).

Les réflexions alimenteront l'organisation qui sera mise en place, les partenariats qui seront construits autour du service, et permettront d'identifier la place de chacun dans la future Maison de la tranquillité publique.

Une visite à la Maison de la tranquillité publique sera proposée trois mois après son ouverture pour observer comment ces usages se sont mis en place et comment citoyens et services collaborent pour un service rendu de qualité.



Gilles Nicolas
Adjoint à la sécurité, à la tranquillité publique et au stationnement



Contacts :

• Direction Générale à la Tranquillité Publique :
Laura Prigent : 02 40 41 94 03 – laura.prigent@nantesmetropole.fr